



CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

CES/INDICE DES PRIX (2008)

**ACTUALISATION ANNUELLE DU SCHEMA DE
PONDERATION DE L'INDICE DES PRIX
A LA CONSOMMATION**

AVIS

Luxembourg, le 24 janvier 2008

SOMMAIRE

page:

1	LE RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE	1
2	LES GRANDES TENDANCES DE LA PROPOSITION DE PONDERATION 2008	1
	21 Evolutions au niveau de l'IPCH	4
	22 Evolutions au niveau de l'IPCN	5
3	LES CONCLUSIONS	6

1 LE RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE

Conformément à l'article 2 du règlement grand-ducal du 20 décembre 1999, la liste des positions de référence de l'indice et leurs pondérations sont révisées annuellement pour tenir compte des modifications dans les habitudes de consommation. Ce règlement précise en outre que les révisions annuelles de la liste des positions de l'indice et de leur pondération font l'objet de règlements grand-ducaux à prendre chaque année après consultation du CES.

La pondération 2008 découle notamment des dépenses de consommation finale des ménages de l'année 2005 dégagées au sein des comptes nationaux. Les résultats de l'enquête permanente sur le budget des ménages étant encore incomplets, ils ne sont pas pris en considération pour déterminer la nouvelle pondération. Le schéma de pondération afférent est établi au prix du mois disponible le plus récent, en l'occurrence le mois d'octobre 2007, et revêt un caractère provisoire jusqu'à la détermination de la pondération définitive de l'indice des prix à la consommation pour 2008 sur la base des résultats de l'indice au 1^{er} décembre 2007. Ces résultats n'ont été publiés qu'après la réunion de la Commission de l'indice des prix à la consommation du 9 janvier 2008.

Comme le texte sous avis devra entrer en vigueur avant la publication de l'indice du mois de janvier 2008, qui est prévue pour le 20 février 2008, le CES est obligé de fonder son avis sur la version provisoire de la pondération. La pondération définitive n'en divergera que marginalement. L'évolution des prix d'octobre à décembre 2007 sera selon toute probabilité insignifiante par rapport à celle enregistrée de 2005 à octobre 2007.

2 LES GRANDES TENDANCES DE LA PROPOSITION DE PONDERATION 2008

- Dans la proposition de pondération soumise pour avis, le CES note que la pondération de l'indice des prix à la consommation national (IPCN) augmente par rapport à la pondération établie pour 2007.

Le tableau 1 ci-dessous retrace l'évolution de la pondération de l'IPCN au cours des années 2000 à 2008. Après un léger tassement en 2007, le poids de la consommation privée des résidents s'établirait à 770,7‰, principalement sous l'effet de la réduction de la consommation de produits de tabac par des non-résidents sur le territoire national, observée en 2005 et en 2006.

Tableau 1: Evolution de la pondération de l'IPCNI (en %)

Année	Pondération de l'IPCNI
2000	804,4
2001	778,9
2002	730,3
2003	730,4
2004	765,8
2005	726,3
2006	761,0
2007	759,8
2008	770,7

Tableau 2: Positions de référence et pondération des années 2007 et 2008

ENSEMBLE DES BIENS ET SERVICES	Pondération 2007 Consommation privée 2004 aux prix de décembre 2006		Evolution de la pondération De 2007 à 2008		Pondération 2008 Consommation privée 2005 aux prix d'octobre 2007	
	IPCH	IPCN	IPCH	IPCN	IPCH	IPCN
IPCH: Consommation totale sur le territoire	1000,0				1000,0	
dont: IPCN: Consommation des résidents sur le territoire		759,8		10,9		770,7
01. PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS NON ALCOOLISEES	109,7	103,8	1,9	2,1	111,6	105,9
02. BOISSONS ALCOOLISEES ET TABAC	143,4	29,9	-14,9	-0,3	128,5	29,6
03. ARTICLES D'HABILLEMENT ET CHAUSSURES	44,6	40,8	-0,4	-0,7	44,2	40,1
04. LOGEMENT, EAU, ELECTRICITE ET COMBUSTIBLES	92,7	92,6	1,4	1,4	94,1	94,0
05. AMEUBLEMENT, EQUIPEMENT DE MENAGE ET ENTRETIEN	94,6	87,5	-5,6	-6,5	89,0	81,0
06. SANTE	16,1	15,6	3,0	2,1	19,1	17,7
07. TRANSPORTS	218,7	160,5	5,0	5,8	223,7	166,3
08. COMMUNICATIONS	16,0	15,2	-1,9	-2,1	14,1	13,1
09. LOISIRS, SPECTACLES ET CULTURE	84,7	78,7	-2,4	-4,0	82,3	74,7
10. ENSEIGNEMENT	4,0	4,0	-0,1	-0,1	3,9	3,9
11. HOTELS, CAFES, RESTAURANTS	85,3	46,8	3,7	3,2	89,0	50,0
12. BIENS ET SERVICES DIVERS ¹	90,2	84,4	10,3	10,0	100,5	94,4

¹ Les biens et services divers comprennent les soins corporels, les effets personnels (bijouterie, horlogerie, articles de voyage, etc.), les services de protection sociale (maisons de retraite et de soins, crèches, foyers de jour pour enfants, etc.), les assurances et services financiers.

21 Evolutions au niveau de l'IPCH

- L'analyse de l'évolution de la pondération de 2007 à 2008 par grandes catégories de biens et services (cf. tableau 2 ci-avant) permet de constater que la moitié des douze catégories connaît une diminution de la pondération, en l'occurrence les divisions 02. "*Boissons alcoolisées et tabac*" (-14,9 points de base²), 03. "*Articles d'habillement et chaussures*" (-0,4 pb), 05. "*Ameublement, équipement de ménage et entretien*" (-5,6 pb), 08. "*Communications*" (-1,9 pb), 09. "*Loisirs, spectacles et culture*" (-2,4 pb), 10. "*Enseignement*" (-0,1 pb). Ces mêmes divisions enregistrent également une baisse de la pondération de 2007 à 2008 au niveau de l'IPCN.
- Quatre divisions enregistrent une augmentation particulièrement sensible de la pondération au titre de l'IPCH. Il s'agit des divisions 06. "*Santé*" (+3,0 pb), 07. "*Transports*" (+5,0 pb), 11. "*Hôtels, cafés, restaurants*" (+3,7 pb) et surtout 12. "*Biens et services divers*" (+10,3 pb).
- Les différences entre les pondérations 2007 et 2008 s'expliquent tant par les données relatives aux dépenses de consommation finale des ménages établies respectivement pour les années 2004 et 2005 que par les variations de prix entre chacune de ces deux dernières années et respectivement décembre 2006 et octobre 2007. A ce sujet, le CES constate, sur la base des tableaux fournis par le STATEC, les points saillants suivants :

Avant actualisation aux prix de respectivement décembre 2006 et octobre 2007:

- le CES constate sur la base des résultats bruts sans actualisation des prix que la part relative de la consommation des résidents sur le territoire par rapport à la consommation totale sur le territoire s'accroît à raison de 7,0 pb entre les pondérations 2007 et 2008. Cette augmentation est surtout alimentée par les divisions 07. "*Transports*" (+6,0 pb) et 12. "*Biens et services divers*" (+8,7 pb). En revanche, trois divisions accusent une forte réduction. Il s'agit de la division 05. "*Ameublement, équipement de ménage et entretien*" (-7,2 pb), de la division 08. "*Communications*" (-2,9 pb) et enfin de la division 09. "*Loisirs, spectacles et culture*" (-3,8 pb);
- les divisions mentionnées ci-dessus subissent des variations largement similaires aux évolutions correspondantes relatives à l'IPCN. La seule exception notable est la division 02. "*Boissons alcoolisées et tabac*", dont la pondération dans l'IPCH diminue à raison de quelque 11,9 pb, alors qu'elle ne fléchit que de 0,4 pb au niveau de l'IPCN. Cette divergence marquée s'explique essentiellement par la nette diminution, observée en 2005, de la consommation de tabac par les non-résidents, après une année 2004 caractérisée, il est vrai, par un niveau exceptionnellement élevé de ces ventes.

² Dans le contexte du présent avis, le CES entend par " point de base ", en abrégé " pb ", un point de ‰.

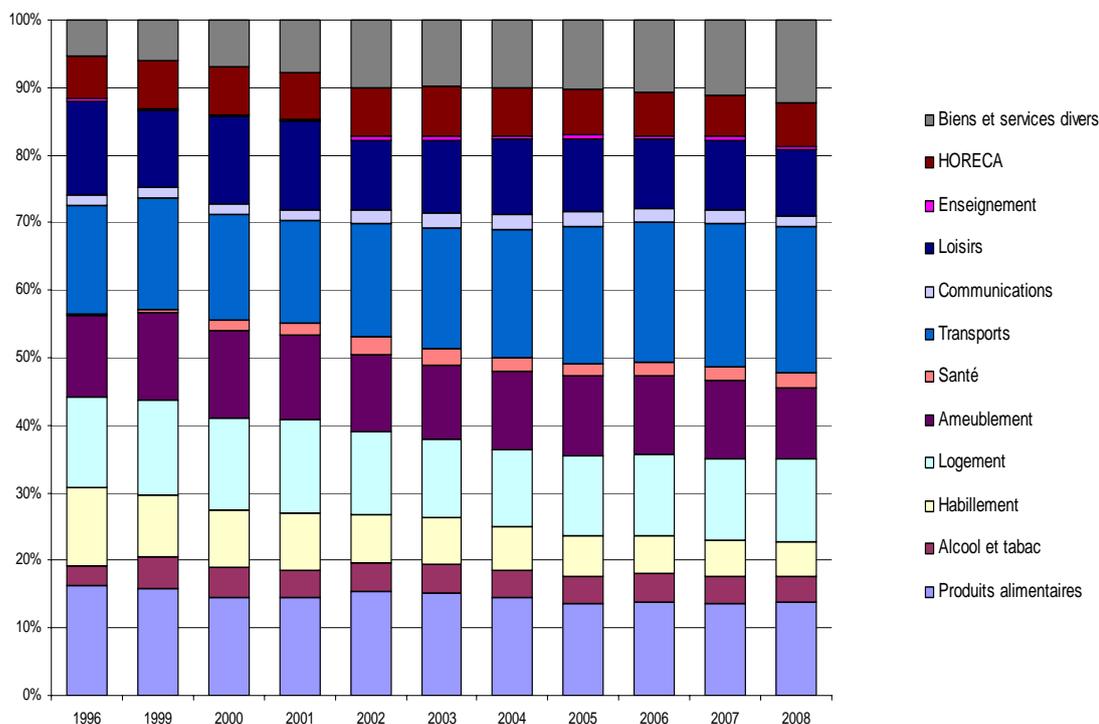
Après actualisation des dépenses de consommation de 2005 aux prix d'octobre 2007:

- l'actualisation aux prix entraîne des effets à la hausse en particulier pour les divisions 01. "*Produits alimentaires et boissons non alcoolisées*" (+1,6 point de pourcentage (pp) par rapport à la progression de l'indice général), 04. "*Logement, eau, électricité et combustibles*" (+5,1 pp), 10. "*Enseignement*" (+1,5 pp) et 11. "*Hôtels, cafés, restaurants*" (+1,6 pp). En revanche, quatre divisions manifestent une orientation nettement baissière, à savoir les divisions 03. "*Articles d'habillement et chaussures*" (-3,5 pp), 06. "*Santé*" (-1,6 pp), 08. "*Communications*" (-10,3 pp) et 09. "*Loisirs, spectacles et culture*" (-3,6 pp);
- pour les autres divisions, les effets à la hausse ou à la baisse sont de moindre ampleur.

22 Evolutions au niveau de l'IPCN

Quant à l'évolution de la pondération de l'IPCN de 2007 à 2008 après le recalcul des pondérations de l'IPCN à 1000 points, le CES attire l'attention sur la forte hausse de la pondération des divisions 07. "*Transports*" (+4,5 pb) et 12. "*Biens et services divers*" (+11,4 pb) et sur la nette diminution de l'importance relative des divisions 09. "*Loisirs, spectacles et culture*" (-6,7 pb) et surtout 05. "*Ameublement, équipement de ménage et entretien*" (-10,1 pb).

Graphique 1: Evolution de la pondération de l'IPCN de 1996 à 2008



- Le CES a pu prendre connaissance de l'évolution de la pondération de l'IPCN de 1996 à 2008 (voir le graphique 1 ci-dessus). Les habitudes de consommation des ménages résidants ont subi une mutation certaine au cours de cette période, notamment pour ce qui est des catégories "*Biens et services divers*", "*Transports*", "*Habillement et chaussures*". En effet, la pondération de produits de base tels que l'alimentation et surtout l'habillement s'est nettement réduite depuis 1996. Les catégories "*loisirs, spectacles et culture*", d'une part, et "*ameublement*", d'autre part, ont également vu leur part relative diminuer. Cette évolution est vraisemblablement attribuable à la propension croissante des résidants du Luxembourg à consommer des prestations de "*loisirs, spectacles et culture*" en dehors du territoire national et à acquérir des meubles à l'étranger.
- Les catégories "*transports*" et "*biens et services divers*" ont, quant à elles, manifesté une nette tendance à l'augmentation de 1996 à 2008.
- Le CES note qu'une simulation du Statec qui retrace l'évolution de l'IPCN de décembre 2006 à octobre 2007 en appliquant la pondération 2008 indique un taux de progression de l'indice général de 2,88% sur cette période, alors que l'évolution effective a été de 2,66% sur la même période. L'année passée, la divergence correspondante se situait à un niveau moins important (simulation: 2,16%, évolution effective décembre 2005 à octobre 2006: 2,07%). La simulation permet de dégager un écart plus sensible par rapport à la réalité pour les produits pétroliers (écart de 0,49 p.p.) et pour les biens non durables (0,36 p.p.).

3 LES CONCLUSIONS

L'actualisation du schéma de pondération de l'indice des prix à la consommation ne donne pas lieu à des observations particulières. Aussi le CES peut-il approuver la nouvelle pondération, telle que proposée par le STATEC.

Il invite les autorités à veiller constamment à ce que les pondérations se rapprochent le plus possible de la réalité et reflètent de manière exacte la structure de la consommation qui a lieu sur le territoire national. Il se félicite des améliorations apportées tant dans le contexte de la révision quinquennale en Comptabilité nationale qu'au niveau des différents outils et méthodes employés pour améliorer l'estimation de la consommation finale des ménages.

Le CES rappelle que l'enquête sur le budget des ménages (EBM) reste une source d'information indispensable, étant donné qu'elle seule fournit aux comptes nationaux les renseignements détaillés requis pour établir la pondération.

Dans ce contexte, le CES regrette que les résultats de l'enquête permanente sur les budgets des ménages n'aient pas pu être pris en compte dans la présente actualisation de la pondération.

Résultat du vote:

Le présent avis a été arrêté à l'unanimité des voix des membres présents.

Marianne Nati-Stoffel

Romain Schmit

Secrétaire Générale

Président